

Circulaire 09/2020

À tous les centres de dialyse affiliés au Contrat national sur le traitement par dialyse

Soleure, le 17 novembre 2020

Nouveau portail et nouveau formulaire pour les demandes de garantie de prise en charge des coûts pour les dialyses

Mesdames, Messieurs,

Dès le 17 novembre 2020, notre nouveau portail et notre nouveau formulaire de demande de garantie de prise en charge des coûts pour les dialyses seront activés et accessibles sur notre site internet. Le nouveau formulaire remplace la version actuelle.

Dans le cadre du renouvellement et de la modernisation des moyens techniques utilisés, nous nous réjouissons de vous informer que notre nouveau portail et notre nouveau formulaire de demande de garantie de prise en charge des coûts pour les dialyses seront activés dès le 17 novembre 2020.

Le portail en ligne est compatible avec les navigateurs les plus courants et propose un visuel «épuré». Il se présente de manière très conviviale et compréhensible.

L'aide interactive permet de remplir facilement le nouveau formulaire d'une page. En outre, les demandes introduites de façon incomplète restent à disposition jusqu'à trois semaines après leur saisie et peuvent être adaptées avant d'être définitivement envoyées. Votre identifiant protégé par un mot de passe vous permet de vous connecter à partir de n'importe quel appareil pour consulter, adapter et envoyer les demandes.

Le lien ci-après vous fait accéder au site Internet proposant les formulaires en ligne:
[Demande de garantie de prise en charge dialyse](#)

Vous pouvez adresser vos questions directement à dialyse@svk.org en mentionnant 'formulaire' dans le champ 'objet'.

Sur notre site Internet vous trouverez par ailleurs les [instructions](#) relatives au portail et au nouveau formulaire.

Avec nos meilleures salutations

SVK | FSA

Roger Schober
Directeur

Simone Sasso
Responsable Département DIA/TPL